

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Berne, le 28 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)

### **Finances de la Confédération toujours au beau fixe : les associations du personnel demandent l'arrêt des mesures d'austérité et une hausse de salaire pour tout le personnel**

Hier, le Conseil fédéral a communiqué son estimation des recettes de la Confédération pour l'année en cours et pour l'année budgétaire 2019. Il s'attend, pour 2018, à un excédent de recettes qui représentera un plus de 1,3 milliard de francs par rapport au budget, et pour l'année prochaine, un excédent du même ordre de grandeur. Les finances de la Confédération sont dans une forme excellente. Dans pareille situation, la pression constante aux économies exercée par l'exécutif, qui s'est dernièrement déclaré favorable à des coupes à agroscope et à l'Office fédéral du logement, paraît franchement absurde. Il ne s'agissait cependant là que de mesures d'austérité déjà connues, d'autres suivront prochainement.

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), à laquelle appartiennent les associations du personnel APC, Garanto, SSP et APfedpol, demande l'arrêt immédiat des projets d'économies. Et elle réaffirme sa revendication d'une hausse de salaire pour l'ensemble du personnel de la Confédération. Avec toutes les autres associations du personnel, la CNPC a demandé au conseiller fédéral Ueli Maurer de prévoir 1,5 % dans le budget 2019 pour des mesures salariales. Le renchérissement pronostiqué se montera à lui seul à 0,6 % (état au premier trimestre 2018). Le personnel de la Confédération a clairement mérité plus, car la bonne situation financière de celle-ci est aussi à porter au crédit du travail motivé et de la discipline en matière de dépenses dont font preuve les employé-e-s de la Confédération.

#### Renseignements :

- Christof Jakob, président de la CNPC et secrétaire du SSP, tél. 077 447 29 03
- Janine Wicki, secrétaire générale de l'APC et membre de la direction de la CNPC, tél. 079 238 10 40